



## Demande de naturalisation par décret pour doctorant

Par **el jirari soukaina**, le **25/04/2017** à **17:39**

Bonjour,

Je suis arrivée en France en 2011, j'ai fait 2 ans de classes préparatoires et ensuite j'ai poursuivi mes études en école d'ingénieur. Actuellement, ayant eu le diplôme d'ingénieur, j'ai commencé ma thèse depuis 5 mois et je souhaite savoir si c'est possible pour moi d'entamer la demande maintenant.

Est-il possible que l'état refuse ma demande? Si oui combien de temps faut-il attendre avant de faire une deuxième demande.

Je vous remercie d'avance,

Cordialement.

Par **youris**, le **25/04/2017** à **17:55**

bonjour,

en matière de naturalisation, il existe 3 décisions de la part de l'administration française, décision favorable, demande irrecevable, refus et ajournement de la demande en imposant un délai ou des conditions.

dans votre situation d'étudiant, ce qui peut poser problème c'est la condition de disposer de ressources suffisantes et stables.

salutations

Par **el jirari soukaina**, le **26/04/2017** à **09:21**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. En effet, j'ai un contrat doctorale (CDD) et je me demande si ça pourrait passer ou il faut absolument avoir un CDI pour que la demande soit acceptée.

Merci